



Aumônerie catholique Janson de Saily - Delacroix

APPEL DE COTISATION 2023-2024

Chers parents,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant à l'aumônerie Janson de Saily - Delacroix. Il pourra grâce à chaque rencontre hebdomadaire, aux week-ends, aux retraites et aux pèlerinages, aux rencontres diocésaines, etc., développer ses qualités humaines, grandir dans la foi et s'épanouir dans sa vie spirituelle. **L'accueil des jeunes à l'aumônerie a inévitablement un coût** (activités, repas, documents, entretien des locaux et de la chapelle de Janson de Saily Delacroix, charges de copropriété, salaire, assurances, etc.). Ces dépenses ordinaires sont en partie couvertes par la participation financière des parents lors de l'inscription à l'aumônerie ; par un appel aux fonds en fin d'année scolaire ; par les quêtes des messes célébrées à la chapelle de l'établissement ; par la location de nos locaux ; par diverses subventions ponctuelles ; par l'argent collecté pendant les journées d'amitié ; par la vente de livres d'occasion ; etc. Nous vous remercions pour toute l'aide financière, matérielle, humaine, que vous pouvez apporter au bon fonctionnement de l'aumônerie.

VOTRE PARTICIPATION COMPREND 2 VOLETS :

I. Un chèque (ou virement bancaire) de 60 € par famille à l'ordre de « ACJD » (Aumônerie Catholique Janson-Delacroix) venant en règlement de la cotisation en tant que membre de l'association.

II. Un chèque complémentaire d'un montant conseillé de 80 € ou 100 € par enfant à l'ordre de « ADP » (Association Diocésaine de Paris). **Cette contribution complémentaire** nous permet de couvrir une grande partie des charges courantes. L'Association Diocésaine de Paris reversera à l'aumônerie une subvention correspondante et vous permettra **de bénéficier d'un reçu fiscal** émis par le diocèse de Paris. Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. **Un versement de 100 € ne vous couvrira alors en réalité que 34 €**. Règlement possible en 2 versements, avec encaissement du 1^{er} chèque le 15/11/2023 et du 2nd chèque le 15/01/2024. Le règlement en espèces est accepté.

L'aspect financier ne doit pas empêcher un jeune de participer aux activités de l'aumônerie. **N'hésitez pas à nous faire part de toute difficulté financière** ; nous comptons sur la générosité de ceux qui peuvent donner davantage. Restant à votre disposition et nous vous prions de croire, chers parents, à notre fidèle dévouement au service de vos enfants.

Isabelle de Charry, trésorière



BNP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

**ASS AUMONERIE CATHOLIQUE JANSON DE
SAILLY-DELACROIX**

**27 RUE DECAMPS
75116 PARIS**

IBAN⁽¹⁾ :

FR76 3000 4015 3000 0003 0151 282

BIC⁽²⁾ :

BNPAPRPPXXX

RIB⁽³⁾ :

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	01530	00000301512	82	BNPPARB PARIS PLA MEXICO (01530)

⁽¹⁾ International Bank Account Number ⁽²⁾ Bank Identifier Code ⁽³⁾ Relevé d'Identité Bancaire